

Marc Foé, 22 ans, fils du défunt international de football camerounais Marc-Vivien Foé, a été condamné mercredi après-midi à cinq ans d'emprisonnement ferme par la cour d'assises de Lyon, pour vol avec arme et séquestration.

Impliqué à ses côtés dans l'agression d'un prêtre à son domicile, le 28 novembre 2015 à Genay (Rhône), Sofiane Bardot, 20 ans, a été condamné à la même peine, en tant que co-auteur de la séquestration, mais a été acquitté du chef de violences volontaires avec arme.

L'avocat général avait requis mercredi matin des peines bien plus élevées et distinctes. Estimant qu'il avait eu un « rôle pilote » et considérant son état de récidive légale, Vincent Le Pannerer avait réclamé douze ans de réclusion criminelle contre Sofiane Bardot, et huit ans contre Marc Foé.

« Je ne vous en veux pas »

Le pardon accordé aux deux accusés par le père Luc Biquez explique probablement la clémence du verdict. « Je ne peux qu'espérer que vous trouverez un chemin plus cohérent et plus droit. Pour ce qui est de moi, je ne vous en veux pas. J'espère que vous puissiez en prendre une réelle conscience et pas seulement avec des mots faciles », avait déclaré le curé de Genay mardi à la barre, en se tournant vers les deux accusés.

Le prêtre avait été attaqué alors qu'il rentrait dans son appartement, au presbytère de Genay. Les deux agresseurs, qui ont affirmé ignorer la qualité de prêtre de leur victime, cherchaient un coffre-fort.

Menotté, les mains dans le dos, le religieux avait été frappé à coups de poing et avec la crosse d'un pistolet. La scène a duré au moins une heure et demie, selon les enquêteurs de la gendarmerie. Les deux assaillants avaient été mis en fuite par une alarme, en prenant quelques pièces de collection pour tout butin.
